

RCS : GRASSE
Code greffe : 0603

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00248
Numéro SIREN : 810 649 400
Nom ou dénomination : 10H10

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2018 sous le numéro de dépôt 1934

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2016

Page 8

Formulaire (Négocié (art. 303 Septies du Code Général des Impôts))

Désignation de l'entreprise 10H10 Néant *

Adresse de l'entreprise IMPASSE DES CEDRES 06330 ROQUEFORT LES PINS

Numéro SIRET * 8 1 0 6 4 9 4 0 0 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 9

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				<u>3 0 0 9 2 0 1 6</u>	<u>3 0 0 9 2 0 1 5</u>	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030			
	Immobilisations financières * (1)	040	042			
	Total I (5)	044	048			
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	STOCKS					
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)					
	Clients et comptes rattachés*	068	070			
	Autres * (3)	072	074			
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	830	950	
	Charges constatées d'avance *	092	094	8		
	Total II	096	098	838	950	
	Total général (I+II)	110	112	838	950	
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
				1	2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	1 000	
	Ecarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131		132		
	Report à nouveau			134	50	
	Résultat de l'exercice			136	3 120	
	Provisions réglementées			140	50	
		Total I		142	2 170	950
		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		172	3 008	
	Produits constatés d'avance			174		
	Total III		176	3 008		
	Total général (I + II + III)		180	838	950	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

certifié conforme à l'original

[Signature]

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise 10H10

Exercice N clos le

[3 0 0 9 2 0 1 6]

Exercice N-1 clos le

[3 0 0 9 2 0 1 5]

Néant ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services * }	215		214		
		217		218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
Subventions d'exploitation reçues			226			
Autres produits			230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	3 120	50
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244		
	Rémunérations du personnel *			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements *			254		
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262			
	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	3 120	50

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	3 120	50
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280			
	Produits exceptionnels (IV)		290			
	Charges financières (V)		294			
	Charges exceptionnelles (VI)		300			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306			

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	3 120	50
--	--	--	--	-----	-------	----

B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	3 120
----------------------------	--	--	--	-----	-----	-------

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprise nouvelles (44, sixies)	986	Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44, tredecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44, quindicies)	138	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	Jeune entreprise innovante (44, sixies A)	989					
	Divers* ZFA (44, quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346			350
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"						655		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	354	3 120
---	--	--	--------------------------------	-----	-----	-------

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : *5,0 dont imputés sur le résultat :				360	

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	372	3 120
--	--	--	--------------------------------	-----	-----	-------

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	11
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	12
Etat des provisions	12
Etat des échéances des créances et des dettes	12
Autres immobilisations incorporelles	12
Evaluation des immobilisations corporelles	12
Evaluation des amortissements	12
Créances immobilisées	13
Evaluation des créances et des dettes	13
Dépréciation des créances	13
Disponibilités en Euros	13
Produits à recevoir	13
Charges à payer	13

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 838.38 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 3 120.00- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2015 au 30/09/2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Etat des immobilisations

Néant

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Charges constatées d'avance	8	8	
TOTAL	8	8	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres dettes	3 008	3 008		
TOTAL	3 008	3 008		

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2016	12	30/09/2015	9	Euros	%
DISPONIBILITES	830		950		120	12.63
51200000 BNP	830		950		120	12.63
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	8				8	
48610100 CHARGES EXPL CONST AV (-1 AN)	8				8	
TOTAL II	838		950		112	11.75
TOTAL GENERAL	838		950		112	11.75

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2016	12	30/09/2015	9	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	1 000		1 000			
10100000 CAPITAL	1 000		1 000			
REPORT A NOUVEAU	50				50	
11900000 REPORT A NOUVEAU (S.DEBIT.)	50				50	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	3 120		50		3 070	NS
TOTAL I	2 170		950		3 120	328.42
AUTRES DETTES	3 008				3 008	
46700100 ADPREMIER	3 008				3 008	
TOTAL III	3 008				3 008	
TOTAL GENERAL	838		950		112	11.75

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/09/2016	12	30/09/2015	9	Euros	%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION						
AUTRES CHARGES EXTERNES		3 120		50	3 070	NS
62260000 HONORAIRES		3 000			3 000	
62700000 SERVICES BANC. & ASSIMILES		120		50	70	140.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		3 120		50	3 070	NS
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION		3 120		50	3 070	NS
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)		3 120		50	3 070	NS

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

10H10
IMPASSE DES CEDRES
CIDEX 452
06330 ROQUEFORT LES PINS

relatifs à l'exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 16 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	838 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	0 Euros
- Résultat net comptable,	(3 120) Euros

Fait à ROQUEFORT LES PINS
Le 30/12/2016

MAGALI TORRE
ASSISTANTE

ELIZABETH ERKER
EXPERT COMPTABLE

10H10

IMPASSE DES CEDRES
CIDEX 452
06330 ROQUEFORT LES PINS

DOSSIER FISCAL

PRESENCE EXPERTS

732 ROUTE DE VALBONNE

06330 ROQUEFORT LES PINS



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01102015	et clos le	30092016	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
10H10		IMPASSE DES CEDRES CIDEX 452 06330 ROQUEFORT LES PINS	
SIRET	8 1 0 6 4 9 4 0 0 0 0 0 1 9		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET																			
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

B ACTIVITE

Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	--	--	--------------------------

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%		Bénéfice imposable à 15%		Déficit	3 120						
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W	<input type="checkbox"/>	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------	---	--------------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
PRESENCE EXPERTS 732 ROUTE DE VALBONNE 06330 ROQUEFORT LES PINS Tél:	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: Lieu ROQUEFORT LES PINS
Tél:	Qualité et nom du signataire: Président Directeur Général
	Signature NORMANT JEAN-CHARLES



ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
						Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8		
M NORMANT JEAN-CHARLES PRESIDENT IMPASSE DES C									
CIDEX 452 06330 ROQUEFORT LES PINS	100								

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 10H10

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
	Immobilisations financières	480		482		484		486			
	TOTAL	490		492		494		496			
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
	TOTAL	570		572		574		576			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme			⑧		
						19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦				
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595			
	Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591				
	TOTAL				596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 10H10

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	50
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	50
Déficits de l'exercice	860	3 120
Total des déficits restant à reporter	870	3 170

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L.3113-1 et L.3211-1 du Code des Transports)	800	<input type="checkbox"/>

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 10H10	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01102015 et clos le : 30092016	Durée en nombre de mois 1 2

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	
---	-----	--

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Période de référence	du 024	au 160
Date de cessation	186	

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

**Procès-verbal de l'A.G.O. du 28/02/2017
SAS 10h10**

L'an 2017, le vingt-huit février à 10h00, à Roquefort-les-Pins, s'est tenue une assemblée générale ordinaire de la société SAS 10h10.

Est présent ou représenté à la réunion :

- **M. NORMANT Jean-Charles** détenant 19100 actions

Il a été établi une feuille de présence signée par l'associé présent ou par son représentant et annexée à ce présent document.

L'associé présent ou représenté dispose de 19100 actions sur les 19100 actions formant le capital de la société, soit 100.00 %.

L'associé a été convoqué de façon régulière par lettre recommandée avec accusé de réception le 10/02/2017.

L'assemblée est présidée par NORMANT Jean-Charles, associé unique de l'entreprise.

Ladite feuille de présence permettant de constater que le quorum a été atteint, le Président constate donc que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition de l'associé les documents suivants :

- Le texte des résolutions proposées
- La copie de la convocation de l'associé et le cas échéant de son accusé de réception
- La feuille de présence
- Le rapport de gestion

Il déclare que tous les documents prévus par la réglementation et les statuts ont bien été adressés à l'associé avec la convocation.

Ils ont été tenus à sa disposition au siège social pendant le délai légal ayant précédé l'assemblée.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion
- Approbation des comptes annuels et quitus
- Affectation du résultat

Le Président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 30/09/2016, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par une perte de -3 120.00 euros. Elle approuve les opérations comprises dans ces comptes ou mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence elle donne quitus à la présidence pour sa gestion du dit exercice.

Voix pour	Voix contre	Abstention
19100	0	0
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.		



Deuxième résolution :

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice clos le 30/09/2016 se soldent par une perte de -3 120.00 euros.

À ce montant, on ajoute les pertes antérieures de -50.00 euros.

Ainsi le montant à affecter est porté à -3 170.00 euros.

Elle décide d'affecter ce montant de la manière suivante :

- un montant de 3 170.00 euros au poste de report à nouveau déficitaire.

L'assemblée générale constate par ailleurs que, conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, dont ceux ouvrant droit à l'abattement de 40%, ainsi que ceux qui en sont exclus sont les suivants :

- Exercice clos le 30/09/2015 : 0 euros dont 0 ouvrant droit à l'abattement et 0 n'ouvrant pas droit à l'abattement

Voix pour	Voix contre	Abstention
19100	0	0
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance et par le président.

Fait à Roquefort-les-Pins, le 28/02/2017,

Président de séance
NORMANT Jean-Charles

